MEMBRE SOCIAL
Saison 2024

SOCIAL SOCIAL sans droit de jeu	Avant le 15 janvier 890$ +tx 105$ +tx	Après le 15 janvier 890$+tx 105$ +tx
Avantages inclus dans l'abonnement annuel avec droit de jeu		
Adhésion au programme de rabais à la boutique.	☑	☑
Droits à Golf Québec	☑	☑

Le membre social est le conjoint d'un membre ou une personne qui a été membre du Club au cours des 5 dernières années. À sa discrétion, le conseil d'administration du Club peut également accepter une personne à titre de membre social, avec ou sans droits de jeu, en raison de sa situation particulière et de sa participation antérieure à la vie du Club.

Aucun privilège de départ sauf en faisant usage d'un des 10 droits de jeu qui lui sont assignés. Après utilisation des 10 droits de jeu, le membre social peut jouer au tarif du membre invité jusqu'à concurrence de 5 droits de jeu, peu importe qu'ils soient de 9 ou de 18 trous. Il peut participer à un maximum de 3 tournois sociaux du Club, sur usage d'un des droits de jeu.

Départ permis en tout temps du lundi au vendredi et après 13 h les samedis, dimanches et jours fériés. Toutefois, un droit de jeu pour 9 trous ne peut être utilisé qu'après 13h. Les invités ne sont permis qu'après 13h les fins de semaine et jours fériés.

L'accès au champ d'exercice est limité aux jours d'utilisation d'un droit de jeu seulement.

Notes

- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- La date de référence pour déterminer l'âge de toutes les catégories est le 1er mai.
- Une charge minimale de 150 $ avant le service et les taxes sur la nourriture, les breuvages et les boissons alcoolisées consommés au Club est applicable pour les deux catégories de membre social.
- Votre abonnement au Club de golf Cap-Rouge n'est pas transférable.
- Un Membre Contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Société par écrit. Le cas échéant, **la démission prend effet au plus tard le 1er décembre suivant la date où tel avis a été donné**. Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Société ainsi que la date à laquelle il a été donné

MEMBRE SOCIAL
Saison 2024

Modalités de paiement

Jusqu'au 15 janvier

- Pour profiter du rabais, un acompte non remboursable représentant 30% de l'abonnement annuel incluant, les taxes qui s'appliquent, doit obligatoirement être versé au plus tard le 15 janvier.
- Le solde restant peut être acquitté de la façon suivante:

Après le 15 janvier

- 3 versements égaux, payables le 15 février, 15 mars et le 15 avril.
- 1 versement unique avant le 15 avril.
- **Des frais administratifs de 75$ +tx seront facturés après le 1er mai pour une cotisation qui n'est pas totalement payée.**

Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Rechercher le fournisseur autorisé CLUB DE GOLF CAP-ROUGE INC. Lorsqu'un numéro de référence vous est demandé inscrivez les 4 chiffres de votre numéro de membre, au besoin ajouter des 00.

Crédits de référencement

- Le membre qui parraine un nouveau* membre illimité (Pleins privilèges ou Relève 30-39 ans) a droit à un crédit de 5 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau *membre « Corporatif 50 » a droit à un crédit de 3 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau *membre de 18 ans et plus a droit à un crédit de 1 droit de jeu pour un invité.

* **Un membre nouveau ne doit pas avoir été membre du Club de golf de Cap-Rouge au cours des deux dernières saisons.**